



Édito - Mélange des genres, genres de mélange

Périodiquement, un peu partout dans le vaste monde, des épisodes éclatent, protagonisés par des gouvernants qui, à la faveur des positions de pouvoir qu'ils détiennent, avantagent au moins financièrement leur entourage familial, amical, leurs attachements partisans et bien entendu eux-mêmes. Affaires publiques et affaires privées s'entrecroisent sans trop de complications ni, apparemment, d'états d'âme. Il s'agit là de mélange des genres, de confusion d'intérêts, de passages constants du bien commun aux biens privés et vice-versa. Ces épisodes sont considérés comme des abus



contraires aux principes légaux et/ou moraux auxquels les gouvernants sont censés se plier en premier. Des mesures sont alors prises, dont des actions en justice, pour endiguer ce genre d'événements, limiter leur prolifération, sanctionner éventuellement les fautifs. N'empêche que la noria continue de tourner.

Première remarque : aucune action, campagne ou déclaration ne semble vouloir/pouvoir venir à bout desdits abus, aucune n'annonce qu'en fin tout cela sera définitivement corrigé. Manque de volonté, voire complicité au moins implicite avec les fautifs ? Peut-être, mais aussi réalisme : ces abus peuvent être corrigés mais certainement pas éradiqués. Quelque chose dans la structure du pouvoir institutionnel rend ces mélanges inexorables, presque obligés. Difficile de résister au glissement de l'univers politique à l'univers économique et familial et retour – surtout parce ce ne sont nullement des univers étanches, isolés et isolables une fois pour toutes. L'abus de pouvoir fait partie intégrante du pouvoir, c'est une des manières de l'exercer, telle son

ombre portée. Il peut s'agir d'abus effectivement accompli et dénoncé, d'abus pas encore repéré comme tel et également d'abus virtuel, passible d'advenir, rendu réalisable parce que le pouvoir de décider décide aussi des limites de ce pouvoir. C'est pourquoi les abuseurs se sentent incompris plus que fautifs. Enfin, pareil phénomène étant fort répandu, ce sont plutôt les non-abus qui devraient finalement nous étonner.

Deuxième remarque : en France, un projet de loi qui allait s'appeler de « moralisation de la vie publique » s'appelle maintenant « loi de confiance dans le système démocratique ». Chan-

gement bien compréhensible. Ce qui est en question, par législation interposée, c'est bien la confiance, l'adhésion, le consentement que les citoyens octroient ou n'octroient pas au système d'ensemble. En effet, comment se fait-il que les gouvernés aient à fournir des preuves d'honnêteté, bonne conduite, modes de vie réputés corrects bien plus pesantes que celles des gouvernants ? En fait, en deçà et au-delà des blâmes et sanctions pénales infligées à un ou plusieurs élus, est en jeu quelque chose de la survie idéologique du système – couramment appelée consensus ou pacte social, en opposition à l'anomie. La gravité des mélanges de genres dépasse les protagonistes directement concernés. Ce n'est pas une affaire de brebis galeuses. Est en question rien de moins que la viabilité de la démocratie actuelle – en tant que système désiré. L'enjeu est loin d'être mince. Personne n'oserait affirmer que le pari sera sans doute gagné.

Troisième remarque : Les politiques – pour mieux dire : une partie d'entre eux – n'ont pas le monopole du mélange des genres.

Celui-ci se retrouve aussi, et largement, dans nombre de gouvernances industrielles, commerciales ou institutionnelles. Si les modalités ne sont pas partout les mêmes, la présence agissante de ces mélanges est indubitable. Là aussi, petits chefs, rois et roitelets, personnages imbus de leur importance transcendante pullulent partout. Même si, heureusement, comme chez les élus, bien d'autres personnages, bien d'autres manières de dire et de faire existent bel et bien. Il reste que dénoncer des personnes risque de ne pas dépasser une certaine bonne conscience. Notre analyse de la question de la fraude nous l'a déjà appris (LPDC n° 69). Il faut connecter les agissements individuels aux conditions socio-politiques qui les rendent possibles. Les sujets en chair et en os ne sont, certes, pas interchangeables, mais ils sont des porte-parole de structures, d'exécutants des virtualités inscrites dans une logique qui les dépasse. Des représentants, pas des auteurs souverains. Situation qui ne les décharge surtout pas ! Notamment dans le cas des élus, une éthique du service public est de mise : service car il s'agit de mise à disposition, de dévouement et de générosité ; public parce qu'il s'agit de solidarité, de défense des intérêts populaires, de combat incessant contre les inégalités surtout quand on les tient pour normales et naturelles. L'élu est tenu de rendre compte et de rendre des comptes. Éthique rigoureuse dont les gouvernés non plus ne sauraient se faire exempter.

[sur le site](#)

Chez qui habite-t-on quand on habite chez soi ?

Issues des principes de la psychiatrie de secteur initiée dans les années 1960-1980, plusieurs modalités de soins et d'accompagnement hors structures hospitalières ont été et sont encore expérimentées en direction des personnes dites en situation de

handicap psychique. Ainsi, les résidences d'accueil, maisons relais associées à un service médico-social. Mais qu'en est-il du vécu de ces modalités de logement par les personnes concernées ?

[lire la suite](#)

A propos de la conjugopathie et de prétendus conjugopathes

Depuis qu'il existe, le couple est un espace privilégié pour la tendresse, la confiance mutuelle ou l'affection mais il comporte également son lot de discorde, désaccord ou conflit. Entre querelles quotidiennes et crimes qu'on appelle « passionnels », la chose est entendue : un couple, ça se chahute aussi, ça

s'engueule parfois, ça s'entretient occasionnellement. Tendance actuelle dans certains services, notamment psychiatriques : assimiler certaines modalités de relation conjugale à une maladie du couple appelée conjugopathie .

[lire la suite](#)

D'une intention à une mise en œuvre

A propos du livre de Saül Karsz « Affaires sociales, questions intimes »

Marxisme et psychanalyse sont au cœur du travail du philosophe Louis Althusser au début des années 1960. Ces orientations ont étayé sa lecture symptomatique de l'œuvre de Marx, pour en montrer les avancées épistémologiques, les ressorts révolutionnaires, les points aveugles. Althusser fut l'initiateur d'un « retour à Marx » comme Lacan le fût vis-à-vis de Freud. Ces deux penseurs se sont d'ailleurs rencontrés et inspirés réciproquement.

[lire la suite](#)



XXIIIèmes Journées d'Etude et de Formation les 26 - 27 - 28 mars 2018 au CIEP (92310)

ÊTRE HÉBERGÉ, SE LOGER, HABITER : DESTINS INDIVIDUELS, PARCOURS COLLECTIFS

Agenda

Manifestations ouvertes à toute personne intéressée

Samedi 17 juin 2017 à Paris (75004 métro Bastille) Cité Saint-Martin, 4 rue de l'Arsenal, - **de 9h à 12h00** Conseil d'Administration - **de 14h30 à 16h-** présentation du livre de **Saül Karsz « Affaires sociales questions intimes »**

Dimanche 18 juin de 9h30 à 16h à Arcueil – séminaire de préparation des Rencontres du **RÉSEAU PRATIQUES SOCIALES** [24 novembre 2017] et des **XXIIIèmes Journées d'Etude et de Formation** [mars 2018]

Du vendredi 25 août 17h au dimanche 27 août 17h Séminaire d'été dans les Hautes-Pyrénées (renseignements prochainement sur le site - inscription obligatoire)

Samedi 7 octobre - Assemblée Générale à Paris (matinée) suivie d'un CA (après-midi)

Dimanche 8 octobre 2017 de 9h30 à 16h à Arcueil séminaire de préparation des Rencontres du **RÉSEAU PRATIQUES SOCIALES** et des **XXIIIèmes Journées d'Etude et de Formation**

Vendredi 24 novembre 2017 à Paris - Journée de formation « **Pratiques dites inclusives en éducation, en travail social, dans la cité ?** ».

Renseignements au secrétariat : tél. 06 45 90 67 61 ou sur le site **www.pratiques-sociales.org**



Conseil d'Administration du **RÉSEAU PRATIQUES SOCIALES**
Saül Karsz président tél. 06.85.10.23.36, Claudine Hourcade secrétaire tél. 06.45.90.67.61, Joël Pouliquen trésorier, Sébastien Bertho, Jean-Jacques Bonhomme, Cécile Peltier, Claudine Schoukroun
Ont collaboré ce numéro : S. Bertho, J.J. Bonhomme, C. Hourcade, S. Karsz.
LE PAS DE CÔTÉ bulletin numérique du **RÉSEAU PRATIQUES SOCIALES** : formes et contenus soumis à vos critiques et propositions, cher-e lecteur-trice. Abonnement gratuit à partir du site www.pratiques-sociales.org